

Bulletin d'Information Communal Mairie de La Brosse-Montceaux



Heures d'ouverture du secrétariat au public

Mardi de 10h à 12h
et de 16h à 18h
Mercredi de 10h à 12h
Vendredi de 10h à 12h
et de 15h à 17h

En dehors des heures d'ouverture vous pouvez RENCONTRER LES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS en téléphonant au secrétariat.

Mairie de La Brosse-Montceaux 27 rue Grande - 01 64 32 23 07 LA-BROSSE-MONTCEAUX@wanadoo.fr

www.labrossemontceaux.fr

Sommaire

► À PROPOS DE LA MAIRIE		
Edito	p.	1
Raccordement fibre	p.	1
Repas des séniors	p.	2
Spectacle de Noël	p.	2
Colis de Noël du CCAS	p.	2
Ce qui change le 1 ^{er} janvier 2024	р.	2-3
Nouvelle station d'épuration	p.	3
► À PROPOS DE L'ÉCOLE		
Le goûter de Noël	p.	4
Challenge "Un max de paniers		
pour le téléthon"	p.	4
▶ À PROPOS DES ASSOCIAT	101	NS
Le Club des Aînés	p.	4
Les Marcheurs du Bresmont	p.	5
Le boxe anglaise	p.	5

Le goûter de Noël	p.	4	
Challenge "Un max de paniers			
pour le téléthon"	p.	4	
▶ À PROPOS DES ASSOCIAT	(IOI	۱S	
Le Club des Aînés	p.	4	
Les Marcheurs du Bresmont	p.	5	
Le boxe anglaise	p.	5	
Le Potager Solidaire Brossois	p.	5	
Comptes rendus des conseils			
municipaux	p.	5	
► INFOS PRATIQUES			
MaPrimAdapt'	p.	6	
Maprimrenov'	p.	6	
Mon Leasing électrique	p.	6	
France Travail	p.	7	
Tri des biodéchets obligatoire	p.	7	
Guichet unique pour la			
rénovation de l'habitat	p.	7	
Don de sang	p.	8	
Déchetterie provisoire			
à Montereau	p.	8	
N° utiles	p.	8	

Broissoises, Brossois,

L'année 2023 n'aura pas été des plus heureuses pour notre commune avec la perte prématurée de deux de nos anciens conseillers mais aussi des dépenses imprévues :

- vol du skate park
- fissures réparées en urgence sur un pignon de la Mairie
- remplacement de l'alarme de la Mairie qui ne fonctionnait plus ainsi que celle de l'atelier technique
- changement de portail de l'atelier le tout impactant les finances de la commune.

Autre point inquiétant, ces fous du volant qui prennent les rues de la commune pour un circuit automobile, mettant en danger petits et grands. Certaines plaques ont déjà été relevées et signalées à la Police et cela continuera autant que nécessaire. C'est bien regrettable mais nous accorderons la plus grande vigilance au respect de la sécurité routière et au bien être de tous. La vitesse doit être particulièrement modérée dans nos petits villages où circulent cyclistes, enfants, piétons et animaux. Également toujours des dépôts sauvages dans les chemins environnants. Des caméras de chasse ont été mises en place à divers endroits de la commune afin d'identifier les responsables.

Concernant les travaux prévus par La communauté de Commune: l'enrobé sur une partie du trottoir rue grande et à l'angle de la rue de la rangée a été réalisé selon le programme prévu - la pose de bordures de trottoir en prolongement rue de la Rangée ainsi qu'une couche de gravillonnage et enrobé rue de la Rangée - la reprise des fissures sur l'ensemble des rues de la Commune.

Nous préparons déjà les travaux pour l'année 2024 : rénovation de façade de l'église côté cimetière, travaux de voirie. Quelques projets sont également en cours d'élaboration : l'installation des caméras de protection et la construction de la nouvelle station d'épuration à l'horizon 2025 – 2026 (plus de détails à la page 3).

En espérant que cette année 2024 soit plus sereine, le Conseil Municipal et moimême vous souhaitons à tous une bonne année 2024 et nous sommes heureux de vous convier à la traditionnelle Cérémonie des Vœux du Maire, qui se tiendra le vendredi 26 janvier à partir de 19h au Foyer Polyvalent.

Le maire Alain Demelun

Raccordement fibre



Les personnes qui n'ont pas encore faites les démarches en vue de raccordement à la fibre, doivent désormais faire la demande directement

sur le site internet de XP FIBRE : xpfibre.com

XpFibre est une filiale d'Altice France, spécialisée dans la conception, la construction et l'exploitation de réseaux et d'infrastructures de télécommunications pour les collectivités territoriales. Le réseau de Fibre optique déployé par XpFibre est neutre et ouvert à tous les opérateurs. Le grand public, comme les entreprises, peuvent souscrire au fournisseur d'accès de leur choix.

À VENIR

REPAS DES SÉNIORS

Comme chaque année fin janvier, se tiendra le repas dansant offert aux anciens de notre commune dès l'âge de 65 ans, au foyer polyvalent de loisirs de la Brosse-Montceaux, une occasion de briser la solitude de beaucoup de nos concitoyens de cette tranche d'âge.

Chaque personne concernée a reçu l'invitation dans sa boîte aux lettres, avec la demande de confirmation à retourner à la mairie. Il est aussi possible d'inscrire des personnes accompagnantes moyennant le paiement du prix coûtant du repas. C'est l'occasion de se rencontrer dans notre belle salle communale et de passer une belle journée avec un bon repas en musique et chansons.

Vous qui êtes concernés, n'oubliez pas de vous inscrire à la mairie pour participer à cette journée du dimanche 28 janvier qui vous est dédiée dans le cadre de l'entretien du lien social si important dans nos communes rurales.

Spectacle de Noël

Comme chaque année, les représentants de nos communes de la Brosse-Montceaux et de Esmans, ont organisé le Noël pour les enfants de 0 à 10 ans.

Cet événement a eu lieu le 16 décembre à la salle de fête de La Brosse Montceaux. Les enfants ont pu ainsi participer au spectacle « Drôle de Noël chez Myrtille », présenté par les comédiens du Centre de Création et de Diffusion Musicale (CCDM). Deux sculpteurs de ballons les ont ensuite divertis en attendant l'arrivée du Père Noel qui a distribué les bonbons à tous les enfants et s'est prêté à une séance traditionnelle de photos. L'aprèsmidi s'est achevé dans une ambiance joyeuse, autour de viennoiseries et de boissons lors d'un goûter.

Nous sommes ravis que cet événement ait pu avoir lieu pour faire plaisir à nos enfants néanmoins, nous déplorons la faible participation des familles. En effet, sur les 230 enfants de nos deux communes, 80 seulement ont été inscrits et uniquement 51 ont été présents le 16 décembre. L'organisation d'un tel type d'événement représente un coût important pour les municipalités et une charge de travail conséquente pour les conseillers municipaux bénévoles. Nous nous interrogeons donc sur la continuation de cet évènement pour les années à venir.





Colis de Noël du CCAS

Comme dans la plupart des communes en France, le Centre Communal d'Action Sociale de La Brosse Montceaux distribue des colis de fête en fin d'année aux anciens âgés de plus de 70 ans, colis pour 1 ou 2 personnes selon la composition et l'âge des personnes du foyer.

Ce colis contient quelques gâteaux et chocolats, 1 bouteille de vin, 1 boîte de foie gras, une boîte de pâté, ainsi qu'un bocal d'un plat mijoté, produits de terroir, permettant de faire un

repas un peu festif à l'occasion des fêtes. Cette année, la Commune a distribué une centaine de ces colis à ses anciens, dont beaucoup de personnes seules, leur permettant de garder un tant soit peu de lien social et leur témoigner qu'elles ont leur importance dans notre commune.

Pour les personnes qui n'étaient pas présentes lors de la distribution, elles peuvent venir récupérer leur colis en Mairie jusqu'au 31 janvier.

Ce qui change le 1er Janvier 2024

Chaque année, le 1^{er} janvier est synonyme de nombreux changements dans la vie des Français. Finances, impôts, aides, travail, consommation... Difficile de s'y retrouver. Dès le début du mois, de nombreuses réformes votées en 2023 vont entrer en vigueur. On vous présente le tour d'horizons des principales nouveautés. REVENUS

• Revalorisation du Smic

Au 1^{er} janvier 2024, le montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) augmente de 1,13 % : Smic net : 1 398,69 \in , Smic brut : 1 766,92 \in

• Revalorisation des retraites

Pour faire face à l'évolution des prix à la consommation, une nouvelle revalorisation des retraites du régime général a été décidée. Elle s'élève à 5,3 % et est effective à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette revalorisation s'applique sur votre retraite de janvier, qui sera versée le 9 février.

• Indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation Le barème de l'impôt sur le revenu (IR) est revalorisé à hauteur de 4,8 % à partir du 1^{er} janvier 2024, en application de la loi de finances pour 2024.

CARBURANT ET ÉNERGIE

• Maintien de l'indemnité carburant

En 2024, une indemnité « carburant travailleur » sera versée si le prix du carburant dépasse un « seuil d'alerte ». Elle représenterait 100 euros par véhicule, soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant six mois pour un automobiliste moyen.

• Maintien du bouclier tarifaire pour l'électricité

Appliqué depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu en 2024. Le Gouvernement pourra fixer tout au long de l'année un niveau de tarifs réglementés de l'électricité (TRVe) inférieur à celui en vigueur, afin de permettre la limitation de la hausse des tarifs prévue au 1^{er} février 2024.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

 Évolution de MaPrimeRénov' et recours systématique à Mon accompagnateur Rénov'

En 2024, la prime pour la rénovation énergétique des logements du parc privé, dite MaPrimeRénov', évolue. Pour accélérer les rénovations d'ampleur, un parcours unique est mis en place, avec un accompagnement et un meilleur financement, avec des taux de subvention pouvant atteindre 90 % pour des montants de travaux allant jusqu'à 70 000 euros. *Plus de détails sur la page 6.*

Mise en place de la location de voiture électrique à 100 euros/mois

Un nouveau dispositif de leasing de voitures électriques à 100 euros par mois (ou moins) est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette offre de location concerne les ménages qui ont besoin d'un véhicule pour leurs trajets professionnels. *Plus de détails sur la page 6.*

• Hausse et élargissement du bonus réparation

Le bonus réparation est une aide permettant de réparer à moindre coût vos appareils du quotidien. Plusieurs évolutions sont prévues en 2024, telles que :

- le doublement du montant du bonus pour cinq appareils du quotidien : lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, aspirateur et téléviseur,
- l'augmentation de 5 euros sur 21 appareils,
- l'éligibilité de 24 nouveaux équipements (la liste complète passe donc de 49 à 73 produits),
- l'éligibilité de la « casse accidentelle », avec 25 euros déduits de la facture pour une réparation après la casse d'un écran de téléphone portable,
- la baisse du seuil de déclenchement de 180 à 150 euros pour un ordinateur portable.

• Généralisation du tri à la source

À partir du 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive-cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Plus de détails sur la page 7. PRÊTS, CRÉDITS ET ÉPARGNE

Prorogation du PTZ et de l'éco-PTZ

Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à soutenir les primo-accédants à la propriété, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 alors qu'il devait prendre fin en décembre 2023. Le dispositif est par ailleurs recentré sur l'acquisition de logements neufs en zone ten-

• Assouplissement des conditions d'octroi de crédits immobiliers Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est possible de dépasser la durée

due ou de logements anciens avec travaux en zone détendue.

d'endettement maximale de 25 à 27 ans si le crédit immobilier lié à l'acquisition dans l'ancien donne lieu à un programme de travaux dont le montant représente au moins 10 % de l'opération (contre 25 % en 2023).

TRAVAIL

• Pôle emploi devient France Travail

En application de la loi pour le plein emploi votée le 18 décembre, France Travail est progressivement déployé à partir du 1^{er} janvier 2024 pour remplacer Pôle emploi. *Plus de détails sur la page 7.*

VIE QUOTIDIENNE

• Création de MaPrimeAdapt' pour les travaux d'adaptation des logements

MaPrimeAdapt' devient la nouvelle aide unique pour les travaux d'adaptation des logements aux personnes âgées, en situation de handicap ou en perte d'autonomie, qui souhaitent aménager leur domicile selon leurs besoins. Plus de détails sur la page 6.

• Prolongation de l'utilisation étendue des titres-restaurant

L'utilisation des titres-restaurant pour des achats de produits alimentaires non directement consommables est prolongée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

• Le permis de conduire ouvert aux jeunes de 17 ans

L'examen du permis de conduire désormais ouvert aux jeunes de 17 ans. Comme le stipulait le décret du 20 décembre 2023, dès le 1^{er} janvier 2024, les adolescents de 17 ans révolus pourront s'inscrire en auto-école et conduire dès l'obtention de leur permis B. Il leur faudra bien entendu être détenteurs du code avant de pouvoir effectuer leur inscription. Auparavant, seules les personnes de 18 ans pouvaient conduire légalement en toute autonomie.

Les sanctions pour les excès de vitesse inférieurs à 5 km/h allégées

La mesure avait été votée en décembre 2023 : à partir de janvier 2024, les conducteurs responsables d'excès de vitesse inférieurs à 5 km/h au-dessus de la limite autorisée ne seront plus pénalisés par des retraits de points sur leur permis de conduire. Ils pourront néanmoins être sanctionnés d'amendes allant de 68 à 135 euros. Le retrait de points de permis restera en vigueur pour les excès de vitesse compris entre 5 et 20 km/h.

ET PLUS TARD DANS L'ANNÉE...

• Suppression de la carte verte automobile

À compter du 1^{er} avril 2024, la carte verte disparaîtra pour l'ensemble des véhicules immatriculés néanmoins l'assurance auto restera bien obligatoire.

• Mise en place du chargeur universel

À partir du 28 décembre 2024, les professionnels devront mettre en vente séparément l'appareil et son chargeur.

Nouvelle station d'épuration

Dans les projets de la Communauté de Commune il est prévu une nouvelle Station d'épuration (la station existante n'étant plus aux normes).

Des contrôles sont actuellement en cours afin de vérifier que les eaux de pluie ne sont pas déversées dans le réseau d'assainissement - ce qui engendre une charge importante d'eau à traiter qui n'a pas lieu d'être.

La nouvelle Station d'épuration nécessite plus de place ce qui nous contraint de modifier le PLU mais aussi d'acquérir un terrain plus grand pour son installation. Tout ceci est en cours et nous y reviendrons dans le courant de l'année afin de vous tenir informés du coût et de l'avancée des démarches nécessaires à cette nouvelle installation prévue en 2025/2026. Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le goûter de Noël

Le mardi 19 décembre, les élèves de l'école de La Source ont participé au goûter de Noël.

Voici quelques photos de nos petits gourmands.





Challenge « un max de paniers pour le Téléthon.»

Le 5 décembre les élèves de l'école primaire, du CP au CM2 ont relevé le défi de marquer un maximum de paniers de basket en soutien au téléthon en pensant à tous ces enfants malades qui eux ne peuvent pas le faire.

Un point sur les maladies génétiques a été fait auprès des plus grands afin de comprendre l'importance de la recherche médicale et des dons faits par les donateurs.

Paniers marqués par les enfants en 15 minutes :

CP CE1 : 19 CE2CM1 : 61 CM1CM2 : 81

Bravo à nos jeunes sportifs pour leur investissement et leur empathie.



à propos des... ASSOCIATIONS





Le Club des Aînés

Le Club des Aînés Brossois a poursuivi ses activités en 2023 pour le bonheur de ses adhérents qui étaient encore une centaine pour l'année écoulée.

En décembre, le voyage dans le nord Pas de Calais avec les marchés de noël d'Arras et de Bruges a été une réussite avec une cinquantaine de participants, de même que le repas de fêtes du 16 décembre qui a réuni une centaine de convives, permettant de cloturer les activités de 2023.

Le club des Aînés Brossois reprendra ses activités cette année avec :

- son assemblée générale le jeudi 25 janvier, suivie de la traditionnelle galette des rois,
- un repas de printemps le dimanche 24 mars à midi,
- une sortie récréative au cabaret La Nouba le 18 avril avec repas-spectacle Johnny Halliday
- en juin un voyage en Bretagne est prévu.

D'autres activités suivront, dont notamment :

- un repas convivial le jeudi 10 octobre
- un voyage de 4-5 jours en décembre pour les marchés de Noël
- le repas de Noël du club qui aura lieu le dimanche 15 décembre 2024.

Renseignements et inscriptions auprès du président, Daniel DENIS au 06 62 49 81 35.

Les règlements sont à faire uniquement par chèques, libellés à l'ordre du Club des Aînés Brossois. Le tarif de la carte d'adhésion est de 23 €, permettant de bénéficier du tarif préférentiel des activités.

Les marcheurs du Bresmont

Si cela vous tente, venez nous rejoindre! Vous avez la possibilité de faire 2 essais avant adhésion. Rendez vous place de l'église aux horaires indiqués ou mieux appelez aux numéros indiqués ci-dessous!

Agnès FOUQUIER 06 80 31 05 71 - Pascal GONET 06 68 30 07 61 Site: http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr/

Calendrier des sorties JANVIER 2024

Lieu de Randonnée	Date	Heure départ place de l'église d'ESMANS	Type de Parcours	Km GP PP 11	
NAILLY	Samedi 27	13H15 mn	Unique		

Calendrier des sorties FEVRIER 2024

Lieu de	Date	Heure départ place de	Type de		
Randonnée		l'église d'ESMANS	Parcours	GP	PP
FONTAINEBLEAU	Vendredi 02	13H00 mn	Unique	9 7	
MAROLLES-SUR-SEINE	Mardi o6	13H30 mn	Découverte		
LA CHAPELLE-SUR-OREUSE	Vendredi 16	08H15 mn	Grand et Petit	13	10
BRAY-SUR-SEINE	Samedi 24	08H30 mm	Unique	10	
SAINT AGNAN	Jeudi 29	13H30 mm	Grand et Petit	13	10

Le Potager Solidaire Brossois



DÉGRADATIONS VOLONTAIRES AU POTAGER

Entre le dimanche 19 et le mardi 21 novembre au matin, des exactions ont été commises au potager.

Visible avant même d'ouvrir le potager, nous constatons mardi 21 novembre à 15 h que la pergola est couchée à terre. Les pièces métalliques fichées en terre sont tordues alors qu'elles ne sont absolument pas rouillées. La planche de culture juste à côté est marquée de profondes empreintes de pas. Puis nous découvrons que la porte de la remise a été fracturée. Cet élément nous fait penser à un acte prémédité puisqu'il faut un outil solide pour forcer cette porte en bois épais.

Puis nous constatons que des demi-chevrons, destinés à réparer les portes de la serre, ont été rapprochés au maximum de l'endroit où il était pratique de les charger dans un véhicule. Dans la remise, il manque une balance de cuisine et une grande passoire métallique. Rien d'autre ne manque.

Nous croyons donc que les malfrats, non contents de sacca-

ger des biens dans lesquels nous avons mis du temps et de l'argent personnels, se sont rendus coupables de vol mais qu'ils auront probablement été dérangés par des promeneurs.

Craignant pour nos outils, nos graines et notre matériel, nous chargeons l'ensemble dans notre véhicule afin de le stocker chez nous. Cela est bien moins pratique, évidemment.

Nous profitons de cet article pour remercier toutes les personnes qui, passant à côté du potager lors d'une promenade ou d'un footing, font de ce lieu un lieu fréquenté et donc plus vivant et plus sûr.

A ceux qui ont saccagé le jardin, s'ils nous lisent : Sachez que nous ne faisons rien de mal qui puisse susciter votre colère. Nous ne faisons que cultiver, par passion, des légumes, aliments indispensables à l'humain. Nous sommes désolés que votre colère anéantisse nos efforts et l'énergie que nous mettons à produire de la nourriture, un bien sacré.

Cordialement,

Les membres du Potager Brossois

BOXE ANGLAISE

Les entrainements de la boxe anglaise se poursuivent au sein de Boxing Club de la Brosse Montceaux, sous l'œil attentif de son entraineur, M. Djillali, qui assure également les entrainements au CSM BOXE MONTERELAISE.

Les dix licenciés, dont deux femmes, s'entrainent 3 fois par semaine au gymnase de la Brosse Montceaux : lundi et jeudi de 18h45 20h30 et samedi de 16h 18h. Les rencontres interclubs, appelées également des mises de gents sont organisées régulièrement à Melun et Montereau. Dans le cadre de son développement, le club brossois s'enrichira prochainement d'un ring et pourra ainsi organiser, courant avril, une première mise de gents à La Brosse Montceaux,



Si vous souhaitez découvrir cette discipline ou s'initier à ce sport de combat, vous pouvez contacter son président, Monsieur Mustapha Djillali au 06 52 79 38 62.

RAPPEL

CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez tous les comptes rendus des conseils municipaux sur votre site:

www.labrossemontceaux.fr

MaPrime Adapt'

MaPrimeAdapt' devient la nouvelle aide unique pour les travaux d'adaptation des logements aux personnes âgées, en situation de handicap ou en perte d'autonomie, qui souhaitent aménager leur domicile selon leurs besoins.

Ce coup de pouce servira, par exemple, au remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, ou à l'installation d'un monte-escalier électrique. Elle concerne les propriétaires occupants et locataires du parc privé en perte d'autonomie précoce, en situation de handicap et ceux âgés de 70 ans et plus (sous conditions de ressources).

Cette aide sera distribuée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à compter du 1^{er} janvier 2024 et permettra la prise en charge de 50 ou 70 % du montant des travaux, avec un plafond à 22 000 euros.

Maprimerénov'



Des aides plus importantes pour mieux financer ses travaux

MaPrimeRénov' évolue pour donner la priorité aux rénovations d'ampleur grâce au « parcours accompagné »

MaPrimeRénov' - Parcours accompagné vise à encourager les ménages, quels que soient leurs revenus, à entreprendre des rénovations d'ampleur, c'est-à-dire des travaux d'isolation, de ventilation et d'installation de chauffage écologique permettant un gain d'au moins 2 étiquettes énergétiques, en finançant une part importante des travaux. Les ménages seront accompagnés par un « Accompagnateur Rénov' » agréé par l'Anah et pourront bénéficier de financements beaucoup plus importants pouvant aller jusqu'à 90% de 70 000€ de travaux.

MaPrimeRénov' continue de financer l'installation d'équipements de chauffage écologique pour poursuivre la décarbonation des modes de chauffage. Les forfaits en faveur des pompes à chaleur sont augmentés. A compter du 1^{er} juillet prochain, les propriétaires de maisons classées F et G (passoires thermiques) ne pourront plus avoir accès à la rénovation par geste, et seront obligatoirement orientés vers une rénovation d'ampleur.

Un meilleur accompagnement des ménages pour sécuriser et réussir son projet de rénovation

France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat qui a pour mission d'informer et conseiller les ménages en toute neutralité sur la rénovation énergétique de leur logement.

Le recours à Mon Accompagnateur Rénov' est rendu obligatoire pour les ménages qui réalisent une rénovation d'ampleur. Ils bénéficient ainsi d'un tiers de confiance tout au long de leur projet afin de réaliser des travaux adaptés à leur logement, d'optimiser leur plan de financement, et d'éviter les escroqueries.

Le partenariat avec les 2 700 maisons France Services permettra d'améliorer l'accessibilité à ce service afin de garantir à chaque ménage un interlocuteur de confiance, à proximité de son domicile, et d'aller davantage vers les publics qui en ont le plus besoin. Cela permettra également d'informer plus largement les ménages sur l'existence des guichets France Rénov' afin de faciliter l'accès aux différentes aides à la rénovation.

Pour les habitants de la Brosse Montceaux, maison France Service le plus proche se trouve à **France Fraternités à Montereau-Fault-Yonne**: 23 rue de la Poterie.

Tel. 01 64 00 10 53.

Pôle emploi devient France Travail



Dès janvier 2024, Pôle emploi entame sa mue pour devenir France Travail, nouvel opérateur du service public de l'emploi. Ce dispositif, point phare du projet de loi pour le plein emploi voté en décembre, doit permettre une meilleure prise en charge avec une mise en relation effective des différents acteurs de l'emploi, facilitant le lien entre candidats et employeurs.

Quels changements à compter de janvier 2024 ?

L'ensemble des personnes en recherche d'emploi seront automatiquement inscrites auprès de France Travail, au plus tard en 2025 :

- les demandeurs d'emploi relevant aujourd'hui de Pôle emploi ;
- les demandeurs du RSA, et le conjoint, concubin ou partenaire pacsé :
- les jeunes qui demandent un accompagnement auprès des missions locales ;
- les personnes handicapées sollicitant un accompagnement auprès de Cap emploi.

Toutes les personnes inscrites seront orientées vers la structure d'accompagnement la plus adaptée à leur besoin : les missions locales, le Conseil départemental, Cap emploi, etc.

Chaque personne bénéficiera ensuite d'un diagnostic approfondi réalisé par l'organisme référent et un contrat d'engagement est mis en place. Il va déterminer des objectifs fixés

avec l'accompagnateur en fonction des besoins du demandeur d'emploi et un plan d'actions en rapport avec le projet professionnel. Il précisera, en fonction de la situation du demandeur d'emploi, « le niveau d'intensité de l'accompagnement nécessaire auquel correspond une durée hebdomadaire d'activité d'au moins 15 heures » (disposition pouvant être adaptée en fonction des situations individuelles, la durée hebdomadaire d'activité pouvant être abaissée ou supprimée en cas, par exemple, de problèmes de santé, de garde d'enfant, etc.).

Des mesures à destination des travailleurs en situation de handicap sont prévues pour améliorer leur accès à l'emploi, en concertation avec Cap emploi.

Des dispositions sont aussi prévues concernant l'accueil du jeune enfant afin que cet aspect ne constitue pas un frein à la reprise d'activité des parents.

Quels services resteront inchangés?

Les services suivants restent inchangés :

- votre conseiller continuera à vous accueillir selon les modalités habituelles
- les conditions de versement de l'allocation-chômage restent inchangées pour les bénéficiaires
- les offres d'emploi, l'accès à l'espace personnel et à l'ensemble des services numériques restent accessibles et disponibles sur le site pole-emploi.fr ou sur l'appli Mes offres;
- l'actualisation mensuelle se fera toujours via votre Espace personnel.

Mon Leasing électrique



«Mon Leasing électrique», une aide pour l'accès aux véhicules électriques

Louer une voiture électrique pour 100 euros par mois sur une longue durée est désormais possible.

L'offre «Mon Leasing électrique», permettant aux ménages les plus modestes de passer à l'électrique, sous certaines conditions, entre en vigueur. Afin d'en bénéficier, il faut en faire la demande sur la plateforme officielle et répondre à certains critères :

- le revenu fiscal de référence des actifs par part ne doit pas dépasser 15 400 euros par an,
- les actifs doivent résider à 15 km ou plus de leur travail ou parcourir plus de 8 000 km par an dans le cadre de leur activité professionnelle,
- la location doit durer au moins trois ans.

Les véhicules concernés

Les voitures électriques neuves proposées en location devront atteindre un score environnemental minimal lié à leur empreinte carbone, selon la même liste que les véhicules éligibles au bonus écologique. Le dispositif sera également ouvert aux véhicules d'occasion ou transformés en électrique (retrofit), à condition que leur première immatriculation ou leur conversion soit intervenue depuis moins de trois ans et six mois.

À propos du leasing

leasing-electrique.gouv.fr

Le leasing, aussi appelé location avec option d'achat (LOA), location avec promesse de vente ou crédit-bail, désigne un type de crédit à la consommation permettant à tout particulier d'avoir la jouissance d'un bien en contrepartie du paiement de mensualités, et de décider à la fin du contrat de l'acheter ou non. À l'issue du délai d'utilisation convenu dans le contrat (trois ans en général), le consommateur peut acheter le véhicule, le rendre au propriétaire, ou le rendre au propriétaire et souscrire un nouveau contrat de leasing pour un autre véhicule. Il est possible de vérifier son éligibilité sur l'espace dédié: mon-

Il est possible de s'inscrire dès à présent pour être prévenu du lancement des pré réservations avant la fin de l'année 2023. Les modèles de véhicules proposés, les offres des loueurs ayant conclu une convention avec l'État, et une cartographie des professionnels habilités seront prochainement mis en ligne.

Le tri des biodéchets devient obligatoire

À partir du 1er janvier 2024, les règles changent pour le tri collectif, avec l'obligation, pour tous les particuliers et professionnels, de trier leurs biodéchets : «Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires».



Dans notre commune, chaque foyer devrait donc mettre en place un bac à compost individuel. Le compostage individuel

permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la cuisine et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Petit rappel des déchets compostables :

• Tontes • Feuilles • Épluchures et restes de fruits et légumes • Mauvaises herbes • Fumiers d'animaux d'élevage • Paillage d'animaux domestiques herbivores • Noyaux de fruits • Filtres et marc de café • Sachets d'infusion • Restes de féculents • Légumes cuits Branchages • Feuilles mortes • Copeaux • Paille • Écorces • Sciure • Herbes sèches • Serviettes en papier • Mouchoirs • Essuie tout (non coloré) • Coquilles de fruits secs (noix, noisettes) • Coquilles d'œufs • Poils, cheveux et plumes • Cendres de bois froides saupoudrées • Boîtes à œufs en carton • Cartons (coupés en morceaux)

Vous pouvez commander gratuitement votre bac compost auprès de SIRMOTOM en vous connectant sur le site : https://www.sirmotom.fr/compostage/composteur-individuel.html

Composteur de 300 litres:

Jusqu'à 500 m² 80 cm x 60 cm x 80 cm Composteur de 600 litres :

Jusqu'à 1 000 m².....1 m x 92 cm x 80 cm Composteur de 800 litres :

De plus de 1 000 m² ... 1 m x 99,5 cm x 80 cm

UN GUICHET UNIQUE POUR LA RENOVATION DE L'HABITAT AU PAYS

DE MONTEREAU

La Communauté de Commune du

Pays de Montereau a mis en place un accompagnement neutre, gratuit et indépendant à trois niveaux: technique, administratif et financier pour la recherche de financements, ou le montage de dossiers. Cet accompagnement est dédié à vos différents projets de travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au maintien à domicile ou au handicap, et sortie de logements dégradés. Il s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs, aux copropriétaires ou syndicats de copropriété et aux locataires.

ATTENTION!

Il est impératif de na pas débuter les travaux avant d'avoir obtenu validation de la demande. Les subventions sont soumises à des conditions d'attributions techniques et financières.

infos... PRATIOUES

Don de sang

L'Établissement Français du Sang a besoin de 10 000 dons par jour pour répondre aux besoins des patients. Les produits sanguins ayant une durée de vie limitée (5 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges), il est important que les donneurs se mobilisent régulièrement. Un don de sang ne prend que 45 minutes, de l'arrivée au départ de la collecte, et peut sauver des vies. N'attendez plus, donnez!

À quoi sert votre don?

1 million de malades soignés chaque année grâce aux produits sanguins par transfusion. Le don de sang permet de prélever en même temps tous les composants sanguins : globules rouges, plasma et plaquettes.

La transfusion est essentiellement utilisée dans le traitement de nombreuses pathologies :

- Les leucémies: lorsque la chimiothérapie a détruit les cellules de la moelle osseuse, on a recours aux plaquettes et aux globules rouges.
- Pour l'hémophilie, les grandes brûlures, le traitement des maladies infectieuses comme la drépanocytose, le plasma et de médicaments issus du plasma sont essentiels.

 Pour les hémorragies importantes lors d'un accouchement, une opération chirurgicale ou un accident, on procède à une transfusion de globules rouges.

Les conditions pour pouvoir donner son sang

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Être muni d'une pièce d'identité avec photo (pour un 1er don)
- Être reconnu apte au don
- Peser au moins 50 kg
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes un nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué)

Calendrier de collectes 2024 à MONTEREAU

De 10h30 à 15h30 sans interruption

Inscription en ligne: https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/ SAMEDI 24 févier: Salle NODET; SAMEDI 20 avril: Gymnase Robert Chalmeau; SAMEDI 22 juin: Salle François Mitterand; SAMEDI 17 août: Salle NODET; SAMEDI 26 octobre: Salle François Mitterand; SAMEDI 21 décembre: Salle Nodet

Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien s'hydrater avant et après votre don.

N° UTILES

- ► TAXI PAOLO RIBEIRO 06 07 69 87 07
- SALON DE SABINE
 Salon de coiffure 01 60 57 08 79
- ► BT Charpente Couverture THOMAS BONETTI - 06 25 41 27 91
- ► ETS HARDY
 PLOMBERIE CHAUFFAGE
 Installateur DE DIETRICH
 01 60 57 07 59 06 16 25 28 99
- SARL MICHEL BOIS
 Élagage Taille Abattage Débardage de bois Débroussaillage Coupe et vente de bois de chauffage
 03 86 66 47 28 06 80 03 14 28
- ► LE PETIT PÉRICHOIS (RN6) Restaurant - 01 64 70 29 41
- JM.MECA TP
 JULIEN MINARD Maintenance et réparation d'engins sur le site 06 63 51 34 20
- ALIX COACH
 ALIX BERTIN Coach, éducateur et animateur sportif
 Instagram : alix.coach
- L'ATELIER DE KRYSTEL.S

 SOREL CHRISTEL Confection de gâteaux personnalisés

 07 49 79 21 85

Responsable publication: Alain DEMELUN

AIdIII DEMELUN

Rédaction et réalisation :

Christine BEAULIEU, Sandrine BERTIN, Rose-Marie DENIS, Nathalie MARCHAL, Olga POMA, Patrice ROUX.

Impression: par nos soins

Déchetterie provisoire à Montereau



Le SIRMOTOM délocalise durant les travaux de moder-

nisation, la déchetterie de Montereau au 15 rue de la Grande Haie, toujours dans la zone industrielle à Montereau à compter du 02 septembre 2023.

Le SIRMOTOM modernise la déchetterie afin d'améliorer la capacité d'accueil des usagers et la gestion des déchets ménagers en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

D'une superficie de près de 7 000 m² contre 4000 m² actuellement, la future déchetterie sera implantée en partie sur l'ancienne usine ARDECA en complément du site existant.

Les usagers accèderont à cette déchetterie, nouvelle génération, au 1 rue des Prés Saint Martin pour en sortir rue de la Grande Haie afin de fluidifier les déplacements. Ils pourront y déposer 7 jours sur 7, gratuitement grâce à une carte d'accès, la plupart des déchets : gravats, déchets verts, ferrailles, bois, pneus, mobilier, huile de vidange, électroménagers.... Parmi les nouveautés : une zone dédiée au réemploi des objets déposés et l'utilisation de compacteurs pour augmenter la capacité de stockage des bennes et ainsi limiter les transports routiers.

Rappel des horaires de la déchetterie de Montereau sur https://www.sirmotom.fr/ dechetteries/horaires-d-ouverture.html

Où déposer vos déchets chimiques et pourquoi?

Les déchets «chimiques» sont, entre autres, des produits de bricolage, d'entretien de véhicule et de jardinage ou encore les comburants (exemple : les galets de désinfection des piscines). Il est important de déposer ses déchets chimiques en déchetterie parce qu'ils peuvent constituer un danger pour votre santé, pour votre environnement, et être un réel facteur de pollution. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée. Ils ne doivent, donc, pas être jetés :

- ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif);
- ni dans les canalisations (WC, évier).

Liste de tous les produits chimiques usagés pris en charge par EcoDDS sur https://www.sirmotom.fr/apports-volontaires/ou-deposer-vos-dechets-chimiques-et-pourquoi-632.html

Pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, les produits chimiques doivent être déposés :

- en déchetterie (de Montereau et Voulx)
- dans un point de collecte temporaire: Rekupo, borne de collecte* est à votre disposition, 24h/24, pour mettre uniquement les pots de peintures acrylique ou glycéro de moins de 15 litres à l'entrée de Zolpan à Varennes-sur-Seine, 18 Route du Petit Fossard.